

Conseil des parents du 11^e arrondissement

Zone NORD

Conseil du lundi 9 février 2026 – n°2

Compte rendu

Participant.e.s :

Mairie du 11^e

Bénédicte Dageville, Adjointe au Maire du 11^e, chargée de la petite enfance
Ana E Silva, Directrice Générale Adjointe des Services

Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfances 11/12

Judith HERVIEU, cheffe de le CASPE

Pôle Familles et Petite Enfance

Stéphanie VIROLLET, cheffe de pôle

Représentantes responsables de crèches

CC Servan	Juliette ETOURNEAU
CC 108 St-Maur	Marie-Antoinette PORTAFAX
CC Beauharnais	Audrey COURTADON

Représentant.e.s des parents

CC SERVAN		GROSS	Céline
CC 117 Philippe Auguste	Co-présidente	SMADJA	Rebecca
CC 16, cité Beauharnais		FARELO	Nathalie
CC Houdin		BEAUFILS	Emmanuel

Actualités

Election nouveau Conseil municipal les 15 et 22 mars prochain.

Calendrier

2023-2024	DATE	Lieu
Conseil des parents Nord Installation et Election	lundi 1 décembre 2025 18h00	MARIE DU 11 ^e
Conseil des parents Sud Installation et Election	lundi 1 décembre 2025 18h00	MARIE DU 11 ^e
Conseil des parents Nord	lundi 9 février 2026 18h00 à 19h30	MAIRIE DU 11 ^e
Conseil des parents Sud	mardi 10 février 2026 18h00 à 19h30	MAIRIE DU 11 ^e
Conseil des parents Sud	lundi 27 avril 2026 18h00 à 19h30	MAIRIE DU 11 ^e
Conseil des parents Nord	mardi 28 avril 2026 18h00 à 19h30 Mardi 5 mai 2026 18h00 à 19h00	EN TEAMS

Les questions ont été traitées dans l'ordre d'apparition sur la liste des questions transmises à la mairie par les représentants des parents. Il est convenu que les questions qui n'ont pas pu être traitées lors de la réunion du 9 février seront reportées à la prochaine réunion.

1. Questions d'ordre général

➤ Transition entre la crèche et la petite section :

- *Quels sont les dispositifs existant pour mieux accompagner la transition entre la crèche et la petite section ?*
- *Les visites des écoles avec la crèche (sur le temps périscolaire) sont-elles systématiques pour tous les enfants dans leurs écoles maternelles de rattachement ?*
- *Comment les enfants en dernière année de crèche sont-ils préparés pour le passage vers l'école (propreté, organisation d'activités structurées, ...) ? En particulier, le programme pédagogique des établissements prépare-t-il effectivement les enfants à se retrouver dans un cadre plus structuré ?*
- *Les crèches peuvent-elles donner des outils aux parents pour les aider à eux-mêmes mieux préparer leurs enfants à cette transition ?*
- *Comment l'accompagnement à la propreté est-il organisé ?*
- *Pour les grands, y-a-t-il un programme éducatif précis ? Pouvez-vous nous décrire une journée type standard ou celle-ci varie-t-elle d'une crèche à l'autre ?*

Réponse de la mairie :

Sur le volet transition (préparation des enfants de crèche pour la PS), les questions concernent plutôt la DFPE.

Les projets PASSERELLES ne sont pas obligatoires pour les crèches, donc ce n'est pas mis en place dans toutes les crèches. Ces projets varient selon les crèches, en fonction de leur projet pédagogique. Chaque crèche est libre d'organiser son projet passerelle comme elle l'entend en lien avec la ou les écoles de proximité (ou de ne pas en organiser), la CASPE précisant toutefois que les projets passerelles sont fortement encouragées à mettre en place des projets passerelle. Les différents interlocuteurs Ville de Paris indiquent qu'il n'est malheureusement pas possible d'assurer que les enfants de crèche soient ciblés sur les écoles dans lesquels ils seront scolarisés (car les places en crèches ne sont pas attribuées en fonction de la carte scolaire) et que cela peut d'ailleurs interroger l'utilité du dispositif pour l'enfant.

Les responsables d'établissement soulignent conjointement que la crèche doit être pensée comme une transition douce vers la maternelle, mais il n'y a pas d'attente particulière en sortie de crèche en termes d'apprentissage, la crèche étant un lieu de jeux partagés. Le conseil général aux parents est de « ne pas se mettre la pression ».

Sur les passerelles existantes, les responsables de crèches présentes soulèvent les points suivants :

- Crèche 108, St Maur travaille depuis 2 ans avec le Responsables éducatifs ville (REV) des Trois-Bornes, tous les mercredis à compter de mars : 5 enfants de la section des Grands passent 2h dans l'école. Un projet commun de jardinage est organisé. Un Conseil des parents dédié est organisé. NB : tous les enfants de la crèche ne sont pas scolarisés aux Trois Bornes.
- Crèche Beauharnais : la crèche ne prépare pas en tant que tel à l'école. Le rôle principal de la crèche est de sécuriser l'enfant dans ses émotions (sécurité affective), mais aussi de l'accompagner dans une transition vers la scolarité, bien que cette mission appartienne plutôt aux parents. Des réunions sont organisées à la crèche Beauharnais avec les REV, autour de l'organisation du périscolaire. C'est aussi la question d'aborder l'apprentissage de la propreté : en cas de régression à l'entrée à l'école, il ne faut pas s'inquiéter.
 - o La crèche Beauharnais organise une passerelle avec moitié du temps passé dans le temps scolaire et moitié dans le temps périscolaire
- La Responsable de la Crèche Servan témoigne: on n'est pas dans une préparation des enfants. Mais il est précisé que deux points essentiels sont attendus en PS : la parole (diversité du langage et du vocabulaire, car associée à lecture / écriture) et capacité des enfants à respecter des règles et à se socialiser. Sous ce prisme, la crèche est un bouillon de langage et la question des règles et des limites : cela s'acquiert avec le temps. Il faut aussi avoir en tête qu'un enfant qui entre à l'école à 2 ans et demi et un enfant qui entre à l'école à 3 ans et demi ne peuvent pas être comparés. La crèche prépare donc à l'école sur le langage et sur le vivre ensemble.

Sur les passerelles, la CASPE ajoute que l'été des projets d'accueil des enfants sortis de crèche sont organisés dans les écoles maternelles, avant la rentrée en petite section (PS), soit uniquement entre enfants sortant de crèche, soit avec les autres enfants de maternelle, dans l'environnement du périscolaire, dans leurs écoles maternelles de rattachement ou à proximité.

- Il y a mille et une façons d'organiser les dispositifs passerelles, mais il y a des contraintes concrètes (taux d'encadrement, trajet de la crèche vers l'école...) → comment faire bénéficier à son enfant d'une expérience en temps scolaire lors de son passage à l'école ? Il n'y a toutefois pas de projets harmonisés sur les passerelles.

- La CASPE confirme que le développement du lien crèche-maternelle figure dans le Projet éducatif de territoire (PEDT), mais qu'une difficulté à sa mise en œuvre est liée à l'absence de hiérarchie entre Ville de Paris et agents de l'éducation nationale.
- Les projets passerelles sont aussi des lieux communs entre agents de la ville des crèches et du périscolaire → Cela permet de partager les pratiques.
- Les réunions en fin d'année à la crèche en présence des directeurs d'école + REV ne sont pas systématiques, mais presque.
 - Attention : les inscriptions à l'école se feront cette année en avril

Les représentants des parents demandent s'il est possible d'engager un échange avec les REV de l'arrondissement et les deux inspecteurs de l'éducation nationale qui travaillent dans l'arrondissement pour essayer de systématiser les journées portes ouvertes dans toutes les écoles maternelles.

D'autre part, ils demandent s'il est possible d'essayer de systématiser les réunions de fin d'année dans les crèches pour les enfants entrant à l'école à la rentrée, en présence des parents, des directeurs d'école et des REV.

- *Plusieurs questions sur les violences (notamment sexuelles) dans le périscolaire, par des parents d'enfants entrant en petite section à la rentrée prochaine :*
 - ⇒ *Comment les recrutements des personnels du périscolaire sont-ils maintenant organisés concrètement dans le 11^e ?*
 - ⇒ *Des psychologues sont-ils présents parmi les recruteurs ?*
 - ⇒ *Des inventaires de personnalités ne pourraient-ils pas être systématisés pour les recrutements de tous les personnels appelés à travailler auprès de nos enfants ? Des signaux d'alerte sur la gestion de la colère ou autres signaux faibles peuvent être des éléments utiles à prendre en compte dans ces recrutements.*

Réponse de la CASPE :

En quelques mots, le [plan d'action contre les violences faites aux enfants](#) se déploie actuellement.

Compte tenu de la période de crise qu'on traverse dans le 11^e et dans tout Paris, les recrutements des vacataires ne se font plus qu'en CASPE et non plus par les REV tous seuls.

Les recrutements se font sur la base d'entretiens avec un REV expérimenté et une personne de la cellule recrutement de la CASPE.

Il n'y a pas de psychologues dans le jury de recrutement, mais les recruteurs sont formés sur les signaux faibles à repérer. Une fois que les vacataires sont recrutés, ils ont une formation de deux jours avec des modules sur les signaux faibles côté adultes et côté enfants, avec des cas pratiques. Si la formation montre que les personnes ne sont pas en mesure d'être mis en relation avec des enfants, elles peuvent être écartées à l'issue de la formation.

Il n'y a pas d'inventaires de personnalités, ni de psychologues dans les jurys.

Il y a eu pour information un accompagnement et un soutien mis en place pour les personnels du périscolaire dans les écoles signalées.

➤ Enjeu de la poursuite de l'allaitement à la reprise du travail de la mère :

- *Quelles sont les règles afférentes au lait maternel dans les crèches ?*
- *Quel(s) message(s) sont-ils passés par les crèches aux mères allaitantes de bébés commençant tout juste la crèche, relativement à la possibilité de poursuivre l'allaitement maternel ?*
- *Les crèches via les CASPE pourraient-elles opérer un relai avec des conseillères en lactation au moment de la reprise du travail, pour les mamans qui souhaitent continuer à allaiter ?*

Réponse de la mairie :

Les directrices d'établissement indiquent qu'on promeut de façon générale l'allaitement maternel en crèche, soit avec la possibilité d'un allaitement sur place (avec mise en garde sur la question de la gestion des séparations / retrouvailles multiples au cours d'une journée), soit avec le lait maternel tiré et conservé selon un protocole d'hygiène strict.

Sur les conditions de conservation du lait, il existe un flyer commun avec des règles harmonisées pour toutes les crèches, remis aux parents lors de l'entretien avant l'entrée en crèche.

Sur la question de la technique de l'allaitement / du tire-allaitement dans le cadre de la reprise du travail, s'il n'y a pas d'infirmière puériculture à la crèche, les directeurs d'établissement renvoient les parents vers les PMI, afin qu'ils puissent trouver conseil.

Toutefois, les directrices d'établissement soulignent que l'allaitement à la crèche est limité et que ces limites sont liées au fonctionnement de la collectivité. Ainsi, pour des raisons d'effectif, des contraintes techniques s'appliquent : les crèches ne donnent que 2 biberons par jour, pas 4. Si un bébé allaité devait prendre 4 biberons sur son temps de garde, cela ne serait pas possible.

Un parent indique qu'il y a un effet de com' « mensongère » car on tient un discours selon lequel la crèche est ouverte à l'allaitement, mais dans les faits, les crèches ne peuvent pas donner un biberon toutes les deux heures, donc il y a un hiatus entre le réel et le prescrit.

Les directrices de crèche soulignent qu'il est très rare toutefois d'avoir un bébé qui entre en crèche à 4 mois et qui a encore besoin d'un biberon toutes les deux heures et qu'une certaine flexibilité est possible, pendant un temps d'adaptation du bébé, dans le respect des contraintes liées à la collectivité.

Enfin, la mairie rappelle que la Maison Ouverte / école des Parents d'IDF est située dans notre arrondissement et de ne pas hésiter à se tourner vers l'atelier des parents : <https://parents.epe-idf.com/maison-ouverte/>

**Les autres questions seront traitées lors de la prochaine réunion :
Mardi 5 mai 2026 (date à confirmer – sous réserve, en distanciel / visio).**

Questions non traitées lors de la réunion du 9 février 2026

- *Vie de la crèche :*
 - *Comment sont décidés les événements « conviviaux » ? Leur organisation est-elle à la discrétion des responsables d'établissements et/ou des parents volontaires ?*
 - *Quelles ressources peuvent-elles être mises à disposition par les CASPE pour l'organisation d'événements parents-enfants ou d'événements à destination des parents, en présence des personnels de la crèche ?*
- *Question sur le "rassemblement des fratries" :*
 - *est-il prévu de revoir la politique d'attribution des places pour les fratries de 2 enfants et plus ? (Priorisation pour un 2nd enfant -ou plus- dans une même crèche), afin de faciliter la vie des familles ?*
- *Comment allez-vous mettre en place le référentiel de la petite enfance qui a été publié il y a quelques mois ?*
- *Question sur la gestion des grèves :*
 - *Dans plusieurs crèches du secteur, les grèves sont récurrentes. Si les parents comprennent et respectent le droit de grève, ils souhaiteraient pour autant bénéficier de communications officielles de leurs élus ou de l'administration municipale quant aux revendications des grévistes, et de comment la mairie compte trouver des solutions.*
- *Question sur les fermetures pour événements climatiques :*
 - *En 2025, le mardi 1^{er} juillet et le mercredi 2 juillet, les crèches parisiennes ont fermé par anticipation à 17h30 pour cause de canicule. Cette mesure apparaît difficilement explicable dans la mesure où – pour la plupart – les crèches sont mieux équipées pour faire face aux fortes chaleurs et protéger nos enfants (espace extérieurs ombragés, possibilité de faire des jeux d'eau, pataugeoires pour certaines). Une fermeture anticipée à 17h30 précisément quant les températures commencent à redescendre n'a pas non plus beaucoup de sens pratique.*
- *Question sur la facturation :*
 - *Pourquoi un certain nombre de semaines d'absence anticipées n'est-il pas déduit de la facturation, comme cela se pratique communément dans les crèches privées ?*
 - *Des parents appartenant aux tranches les plus élevées de revenus ont indiqué qu'après avoir changé leur enfant d'une crèche privée pour une crèche municipale leurs frais de garde en crèche annuels ont augmenté sensiblement, précisément car il n'est pas possible de déduire des semaines de congés, y compris pendant les périodes de vacances scolaires, en dehors des trois semaines de fermeture obligatoires en été.*

Cette situation pénalise les parents d'enfants en crèche + à l'école, qui doivent donc payer des frais de garde en plus de leurs vacances, s'ils souhaitent garder leurs enfants ou partir en congés.

- *Les contrats d'accueil ne pourraient-ils donc pas prévoir que X semaines (au moins 2 semaines par an) puissent être déduites pour les absences prévisibles, sollicitées par les familles, sous réserve que celles-ci soient déclarées au moins X semaines à l'avance ?*
- *De même, certaines familles ont des besoins réguliers d'accueil mais ont des emplois du temps tournants ou des horaires variables ou décalés de travail (salariés de la grande distribution, infirmières, etc.) ne leur permettant pas d'anticiper en amont les horaires ou les jours d'accueil dont elles ont besoin. Des dispositions particulières (en dehors des crèches dans les hôpitaux pour les soignants) peuvent-elles être prises pour davantage de souplesse dans les crèches municipales ?*
- *Pour la période d'adaptation lors d'une entrée en crèche, l'enfant ne vient qu'une heure/jour pendant 6 jours ou fait des petites journées pendant 5 à 10 jours. Or, les familles sont facturées sur leur forfait plein temps dès le 4ème jour. Serait-il possible de facturer ce qui est réellement proposé en termes d'accueil, sur cette période d'adaptation ?*

➤ *Fonctionnement des crèches :*

- *Lors de la fermeture le soir, y-a-t-il un process commun aux crèches du 11ème pour s'assurer de la bonne sortie de tous les parents avec leur enfant avant la fermeture ?*

2. *Questions spécifiques à certains établissements*

➤ *Crèche 117 Philippe Auguste*

Question bâtiminaire : la section des bébés est glaciale, car très vitrées : la crèche mérite d'être mieux isolée par du double vitrage par exemple.

➤ *Crèche Servan :*

Pourquoi ne pas suivre plus fidèlement les recommandations concernant l'alimentation ? Notamment, éviter le sucre le plus longtemps possible : dans notre crèche, il y a des gâteaux (faits maison, mais avec sucre et chocolat) et du pain avec confiture tous les jours.

⇒ *Cette question est posée de façon similaire dans d'autres établissements.*

Sur le sommeil des tout petits : les tout petits dorment dans une pièce quasiment séparée, mais la porte reste ouverte, ce qui doit sûrement nuire à la qualité du sommeil des petits.

➤ *Crèche Beauharnais :*

Pas de demande / question particulière.

➤ *Crèche Folie-Regnault*

Serait-ce possible de généraliser le port de sur-chaussures en section bébés à toutes les crèches ? Les trottoirs de Paris sont sales et les chaussures transportent forcément les saletés. De plus, quand il pleut, le sol de la section est mouillé, alors que les bébés sont au sol toute la journée.